

VIE DÉMOCRATIQUE

Prochain Conseil Municipal de Pénestin lundi 30 novembre 2026

Le prochain Conseil Municipal de Pénestin se déroulera lundi 30 novembre 2026 à 18h30 en mairie.
Les questions du quart d'heure citoyen sont à envoyer avant samedi minuit.

Publié le 01 novembre 2026

L'ordre du jour est mis en ligne trois jours avant la date du Conseil.

Les délibérations des Conseils Municipaux sont consultables en cliquant ici !

Le Conseil municipal du 30 novembre sera diffusé en direct : cliquez sur ce lien pour accéder à la diffusion !

Mise en place du quart d'heure citoyen

Afin de favoriser la communication avec les habitants et dans un souci de transparence, « Le quart d'heure citoyen » est mis en place selon certaines règles. Il permettra, en début de séance de Conseil Municipal, de répondre aux questions d'intérêt général uniquement. Les élus restant à l'écoute de toute question privée en dehors de cette instance.

Le but est de répondre aux interrogations ou inquiétudes, d'un administré ou d'une association, sur le déroulement d'un projet municipal, sur un sujet d'intérêt général, de lever les zones floues et de les mettre en perspective avec le quotidien des Pénestinois. Seuls les habitants de Pénestin ou acteurs économiques (sous quel statut que ce soit) sont autorisés à poser des questions.

Toutes les questions d'intérêt général sont retenues avec un maximum de **3 questions par séance**. En cas de dépassement, les questions peuvent être **reportées au Conseil municipal suivant**.
Le principe retenu est une question, une réponse. **Les questions seront adressées à la mairie par courrier (Mairie de Pénestin, 44 rue du Calvaire, 56760 Pénestin) ou par mail (accueil@penestin.fr) dans un délai minimum de 2 jours francs avant la tenue du conseil municipal. Pour le conseil du lundi 28 septembre, les questions doivent donc être transmises avant samedi miniuit.**

Dans un souci de communication et pour éviter la redondance de questions, une rubrique sur le site internet de la Mairie reprendra les questions d'intérêt général et les réponses qui auront été apportées.

MAIRIE DE PÉNESTIN
44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :
Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00